

PROTÉGEONS LE PETIT GIBIER,



PLANTONS DES HAIES

D'abord refuge contre les intempéries et la prédation exercée par les rapaces, la haie offre au petit gibier aussi une table bien garnie toute l'année, susceptible de répondre à ses besoins alimentaires à chaque étape de son développement. Ajoutons à cela que la haie constitue un site de reproduction pour bon nombre d'espèces, un réservoir de biodiversité, et le moyen d'augmenter très sensiblement la capacité d'accueil d'un territoire de chasse de plaine pour le petit gibier. Dès lors on comprend mieux l'intérêt majeur que représente la haie dans la panoplie des aménagements cynégétiques.

La haie n'est pas, à proprement parler, un élément naturel du paysage. Son origine est anthropique: elle résulte du travail de déforestation des premiers agriculteurs, et a été entretenue ensuite par l'homme à des fins énergétiques (chauffage) et de délimitation de propriétés.

SES RÔLES :

- Protection des sols, en obligeant l'eau à s'infiltrer,
- Limiter le ruissellement,
- Constituer un véritable réservoir de vie animale et végétale.
- Protéger le bétail contre les intempéries

Une haie possédant 3 strates, est écologiquement plus stable que les autres, puisqu'elle offre nourriture et abri à un plus grand nombre de maillons des chaînes alimentaires.

Certains agriculteurs plantent également des haies dans un but agronomique, afin de profiter de l'effet brise-vent et d'une importante réserve d'auxiliaires des cultures.

Pour être efficace, la haie est composée de plusieurs strates, 3 en général :

- la strate arborescente, 3 à 8 m de haut, voire plus pour les hauts brise-vent,
- la strate arbustive, 2 à 4 m de haut,
- la strate herbacée, au pied de la haie, qui forme l'ourlet herbeux. Les plantes de l'ourlet herbeux sont elles aussi très importantes pour la faune. Une haie amputée de son ourlet herbeux perd de sa fonctionnalité et de son attrait pour la faune.

PRINCIPES DE PLANTATION :

La plantation se fait exclusivement en automne/hiver, de novembre à fin mars. On évitera de planter lorsque la terre est gelée ou couverte de neige et lors de pluies trop importantes.

- Ameubler le sol.
- Mettre le plant en terre, dont les racines auront au préalable été rafraîchies (élimination des parties mortes...) pralinées (dans de l'eau et de la boue ou du purin).

- Les jeunes plants seront protégés par un paillage (Bâche biodégradable, paille de lin...) pendant les trois premières années au moins.

- Un tuteur et des filets de protection seront mis en place pour protéger les jeunes plants contre la faune sauvage.

Choisir sa protection en fonction de la pression exercée par le gibier, présence de cervidés ou de lagomorphes.

Une bande enherbée, composée de Fétuque, de Dactyle et de Mélilot peut venir compléter efficacement l'aménagement.

L'ENTRETIEN :

Une taille sera réalisée une fois par an en automne, sur les deux faces, pour être maintenue à une hauteur de 2-3 m de haut et 1-1,5 m d'épaisseur.

L'ourlet est fauché une fois par an ou tous les deux ans.

Les haies sont composées de 2 rangées de jeunes plants de taille 60/80 cm, espacées de 50 cm avec sur chaque ligne un plant tous les



0,50 m. Les espèces locales suivantes sont associées, afin de combiner des arbustes ayant un intérêt à la fois hydraulique et cynégétique :

- CHARME
- ERABLE CHAMPÊTRE
- CORNOUILLER SANGUIN
- NOISETIER
- FUSAIN D'EUROPE
- BOURDAINE
- HOUX
- CERISIER DE STE LUCIE
- PRUNELLIER
- SAULE CENDRÉ
- SUREAU
- SORBIER DES OISELEURS
- TROËNE SAUVAGE
- GROSEILLIER SAUVAGE

la commune de Quiberville l'opération « Haie, Eau, Gibier, Ecole », au moment de la Saint Catherine. Cette démarche a pour but d'informer et de sensibiliser la population sur les bénéfices d'une haie cynégétique dans la protection de la petite faune de plaine, dans la lutte contre les ruissellements et l'importance des haies dans nos campagnes.

Une haie de 70 m de long sera plantée sur les terres de Mr Grenet, Agriculteur, par les élèves de l'école primaire de Quiberville.

La Fédération, aidée dans sa démarche par le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), compte sur les enfants pour être un relais d'éducation en les faisant participer à la plantation d'une haie cynégétique d'infiltration.

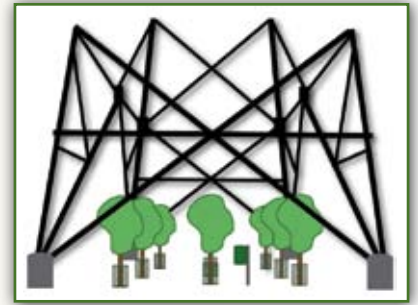
AUTRES TYPES DE PLANTATIONS : LA FASCINE

La technique consiste à positionner des fagots entre deux rangées de pieux afin de réaliser un écran de branchages en travers du ruissellement. Cet obstacle perméable freine les ruissellements sans créer de zone inondable. Le bois utilisé pour réaliser une fascine est principalement du saule « vivant » ayant une capacité de reprise et un ancrage important.

A terme, la fascine devient alors une haie. Dans un premier temps ce sont les branchages qui sont efficaces pour freiner les ruissellements et quand les branchages ont vieilli, les arbres qui sont suffisamment développés continuent à jouer un rôle vis-à-vis du ruissellement.

Cet aménagement de faible emprise (- de 50cm), permet d'agir rapidement et efficacement sur le ravinement. La fascine, présente également un intérêt faunistique, puisque les fagots sont une excellente protection contre les intempéries et le saule, un arbre extrêmement mellifère.

PLANTATIONS SOUS PYLÔNES HAUTE TENSION



Les plantations de bouquets d'arbustes dans les emprises des pylônes situés en zone cultivée et dans les tranchées forestières sous les lignes électriques sont propices à la faune sauvage, car elle y trouve un couvert et l'alimentation.

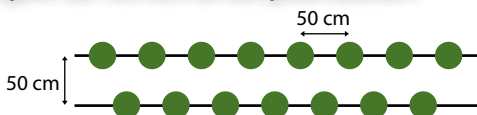
La plantation d'arbres à proximité d'une ligne électrique peut s'avérer dangereuse pour l'exploitation de la ligne et la sécurité des tiers. De manière générale, les arbres finissent par atteindre une hauteur critique nécessitant leur élagage. C'est pourquoi, au titre du partenariat entre RTE et la FNC, seuls les arbustes dont la hauteur à maturité est strictement limitée à 5 mètres, sont autorisés.

En ce qui concerne l'entretien de ces plantations, la fréquence et le temps nécessaires sont très variables, car ils sont liés à la fois aux essences choisies et au contexte dans lequel elles sont plantées. Si la zone est totalement propre, l'entretien se limitera à la taille des arbustes et éventuellement à leur recépage.

Une convention afin de déterminer les modalités d'aménagements doit être signée entre l'aménageur, la RTE et la Fédération des chasseurs. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

ENSEMBLE, PARTICIPONS À L'AMÉLIORATION DE NOTRE PAYSAGE.

Exemple de schéma de plantation



RÉGLEMENTATION :

Le Code civil définit les distances des plantations par rapport aux limites de propriété ou de voirie : 50 cm pour les plantations de moins de 2 mètres de hauteur et 2 mètres pour les plantations plus hautes. Vous pouvez aussi vous renseigner en mairie sur d'éventuelles règles locales.

LE SUIVI DES FUTURES GÉNÉRATIONS... « HAIE, EAU, GIBIER, ECOLE »

La Fédération des chasseurs en collaboration avec le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie organise le jeudi 3 décembre sur

